



CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025

1-Acceptation de commande :

Nos livraisons sont effectuées sous réserve des stocks disponibles.

La confirmation de la commande entraîne pour l'acheteur l'acceptation des CGV, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

Commandes spécifiques : les éventuelles commandes de produit ou de quantités de produit non gérés sur stock , ayant fait l'objet d'une précommande ne pourront en aucun cas être annulés.

Afin de respecter les délais de livraison, les commandes doivent nous parvenir **avant 11h00.**

2-Livraisons et entreposage :

Les délais indiqués pour la livraison des commandes sont donnés à titre indicatif.

Sauf stipulation expresse contraire acceptée par nous, un retard dans la fourniture ne peut entraîner l'annulation de la vente ou donner lieu à un versement de dommage-intérêt.

Le BL doit être émargé à réception de nos marchandises. L'émargement implique la vérification et l'acceptation de la livraison. Les réserves devront être portées sur le bon de livraison et le titre de transport dès réception des marchandises. A défaut, le Client ne pourra se prévaloir d'aucune réserve ou réclamation.

Si le Client est livré par une société de transport nationale (STEF, STG, JAMMET), le **Minimum Franco départ est de 1000 €.**

Pour une livraison effectuée par nos soins ou par transporteur local (TLC) le **Minimum franco départ est de 400 €.**

En cas de rupture de marchandise du faite du fournisseur, la société Comtal se réserve le droit de décaler la livraison sans donner lieu à des dommages et intérêts, à des pénalités ou à annulation des commandes en cours.

Au cas où les minimums de livraison ne seraient pas atteints, suite à des commandes trop faibles ou des ruptures produits, il sera appliqué un surcoût logistique équivalent au coût de la position facturée, majoré des conditions générales de facturations appliquées par le transporteur (taxes gasoil...).

Les incendies, accidents de machine, mobilisations, guerres, grèves, épidémies, émeutes et troubles économiques graves constituent des cas de force majeure autorisant la suspension de nos engagements.

Quelles que soient les conditions de vente, le mode d'expédition ou de livraison, nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire à qui il appartient de faire toutes réserves au transporteur, dès réception, notre responsabilité ne pouvant en aucun cas être mise en cause pour fait de destruction, avaries, perte, vols, survenus en cours de transport.

Nos marchandises facturées « à disposition » sont conservées aux risques et périls de l'acheteur.

3- Les tarifs :

Les prix sont indiqués en euros et s'entendent hors taxes. Les produits sont fournis au prix en vigueur **au jour de la livraison.**

Une plus-value sera appliquée si à la demande du client, le produit est découpé et reconditionné.

L'envoi des tarifs ne constitue pas une offre ferme. Ceux-ci sont fixés en fonction des conditions économiques et peuvent être révisés à tous moment.

4- Facturation et paiement :

Nos marchandises pourront être facturées le jour de leur expédition ou de l'envoi de l'avis de la mise à disposition dans nos chambres froides et quelle que soit la date de leur enlèvement.

Nos marchandises sont payables à l'adresse de l'établissement figurant sur la présente confirmation nonobstant toute clause contraire. Les traites ou effets tirés sur nos clients et acceptations de règlement quelconques, n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

La constatation d'un litige sur les montants réclamés par notre société et les montants versés par l'acheteur ou les échéances, ne peut donner lieu qu'à un avoir ou à un paiement partiel en accord avec nos services comptable, mais **en aucun cas au non-paiement des sommes facturées ou à une déduction d'office sur la facture établie par notre société.**

Les rejets de traites ou de chèques, sans l'accord préalable de notre service de comptabilité, pourront faire l'objet d'une refacturation à hauteur des frais bancaires occasionnés.

Nos marchandises restent notre propriété dans leur intégralité jusqu'à complet paiement du prix. Les risques liés aux marchandises vendues incombent à l'acheteur dès leur délivrance. L'acheteur s'engage à assurer à ses frais les marchandises au profit du vendeur tant que l'intégralité du prix n'aura pas été payée. Cette assurance couvrira les risques supportés par les marchandises et ceux provoqués par celle-ci.

Suite à la loi 92-1442 du 31 décembre 1992, concernant les délais de paiement des denrées périssables, le délai de paiement ne peut être supérieur à trente jours après la fin de décade de livraison. Les sommes de factures impayées, dans le délai accepté par nous, porteront l'intérêt au taux de 1,5% par mois.

Conformément aux articles 441-6 et D.441-5 du code du commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

5-Réclamations et Retours :

Tous différents relatifs aux qualités et quantités de marchandises seront réglés en appliquant les dispositions du Code de Usages de la profession. **Aucune réclamation ne sera admise passé un délai de trois jours ouvrable à dater de la prise en charge de la marchandise.** Le retour ou si il y a lieu la destruction des produits ne peut intervenir qu'avec accord exprès de la société.

En cas de litige, les tribunaux de Nantes seront seuls compétents même en cas de référé, de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie.

Nous nous réservons toutefois la possibilité d'assigner au domicile de l'acheteur.

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des CGV et les accepter

Date et signature